

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 02 JUIN 2016

COMPTE-RENDU

Présidence : Monsieur Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.

Présents : Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Jean-Gérard GEORGE, qui a donné procuration à Yannick PIQUEE, et Patricia HANTZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannick PIQUEE.

Examen du compte-rendu du 21 avril 2016 : en l'absence de toute remarque pour correction, ajout ou suppression, le compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

- Droit de préemption urbain : Monsieur le Maire donne lecture de 5 ventes situées sur les zones de droit de préemption urbain et informe le conseil municipal que ce droit n'a pas été mis en œuvre pour les ventes décrites.
- Devis divers : Messieurs PIQUEE, PIERREL et HOUOT et Madame ROBERT font état des devis signés :

Désignation	Entreprise	Date	Montant (€ TTC)
Machine de maintenance de gazon synthétique Tursoft TS03.	Aquaclean	21 avril 2016	7 320,00 €
Table de pique-nique de 2 mètres	Ets Denis Glé	28 avril 2016	594,00 €
Honoraires architecte permis de construire préau école maternelle	Eric PIERROT	30 avril 2016	1800,00 €
Achat de caniveaux	Frans Bonhomme	20 avril 2016	1699,58 €
Pont mobile de sonorisation et lumières (salle des fêtes)	Daily Music	27 avril 2016	2724,00€
Peinture des salles de classes	Pro Decor	17 mai 2016	2294,14 €
Mise aux normes électriques salles de classes	SARL ELECTRICITE IMMO SERVICES	12 mai 2016	7010,16 €
Placards salles de classes	Menuiserie de la courbelle	13 mai 2016	4070,40 €
Sols salles de classes	Berranger	17 mai 2016	6607,84 €
Faux plafonds salles de classes	SARL GROSDÉMANGE ET FILS	13 mai 2016	7885,22 €
Travaux de peinture salles de classes	Villemard	17 mai 2016	4 930,08 €
Travaux de peinture Gendarmerie	Balthazard	19 mai 2016	6675,42 €
Préau école maternelle	Denis Glé	13 mai 2016	20 382,00 €
Préaux école perce-neige toiture	MGR	25 mai 2016	29 870,98 €
Tondeuse espaces verts	ALS Motoculture	25 mai 2016	1659,20 €
Deux abri-bus	UGAP	24 mai 2016	7 578,00 €
Deux bancs	SVS	24 mai 2016	444,00 €
Réhabilitation de deux postes informatiques	Pierrat Informatique	22 avril 2016	645,90 €
Renouvellement antivirus pour 3 ans	Pierrat Informatique	22 avril 2016	928,67 €
Remplacement PC Communication	Pierrat Informatique	22 avril 2016	2 134,00 €

Remplacement PC Etat-civil/Comptabilité/Maire	Pierrat Informatique	22 avril 2016	2 707,00 €
Licences Adobe Logiciel	Inmacwstore	18 mai 2016	1008,00 € par an
Accessoires informatiques Perce-Neige	Pierrat Informatique	26 avril 2016	1052,28 €
Remplacement PC direction école maternelle	Pierrat Informatique	26 avril 2016	624,00 €
PC d'occasion école Zainvillers	Pierrat Informatique	26 avril 2016	621,60 €

Concernant la machine d'entretien des courts de tennis, Monsieur PIQUEE précise que cet achat en partie financé par le club permettra d'éviter le recours à un sous-traitant.

Concernant les honoraires d'architecte, Monsieur PIQUEE précise qu'il s'agit du permis de construire pour le préau de l'école maternelle.

Concernant le pont de la salle des fêtes, Monsieur le Maire et Monsieur PIQUEE précisent que l'objectif est d'équiper la salle pour la rendre utilisable par le plus grand nombre d'évènements et d'associations.

Concernant les toitures des préaux à l'école perce-neige, les deux seront réhabilitées cette année. Le budget n'en prévoyait qu'une mais les tarifs proposés par l'entreprise retenue sont avantageux.

Concernant les abri-bus, Monsieur le maire précise que ces achats seront récurrents et permettent de mettre à l'abri les enfants et sécuriser les arrêts.

Modifications de l'ordre du jour : Monsieur le Maire propose les modifications d'ordre du jour suivantes :

- Retrait de la demande de subvention pour les travaux aux écoles car ce projet n'est pas subventionnable par le conseil départemental des Vosges ;
- Ajout du point relatif à la participation financière aux forfaits de ski.

Le conseil municipal accepte ces modifications d'ordre du jour à l'unanimité.

1 – Affaires scolaires – Participations, dotations et tarifs scolaires pour 2016/2017

Madame l'adjointe aux affaires scolaires propose de fixer un certain nombre de tarifs devant entrer en vigueur à la rentrée scolaire 2016/2017.

Monsieur BERNARD propose que la même somme de 64,50 € par élève soit attribuée pour les élèves de CM2 de l'école de Zainvillers dans l'hypothèse d'une classe découverte. Monsieur le Maire et Madame ROBERT répondent qu'ils sont favorables à cette proposition dans un souci d'équité mais qu'actuellement aucun projet de classe découverte n'est proposé. Il en sera décidé ainsi si une telle proposition se présente.

Il est précisé que les tarifs de transports scolaires, qui dépendent du conseil départemental des Vosges, ont été très récemment augmentés. Sur proposition de la commission scolaire réunie le 28 avril 2016, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs scolaires suivants :

DESIGNATION	TARIFS
ALLOCATION DE DIRECTION 2016/2017	
Ecole des Perce Neige	170,50 €
Ecole Publique Mixte de Zainvillers et Ecole Maternelle du Centre	93,50 €
DOTATION SCOLAIRE PAR ELEVE 2016/2017	
Ecole Maternelle du Centre, Ecole des Perce Neige et Ecole Publique Mixte de Zainvillers	40,50 €
PARTICIPATION COMMUNALE AUX VOYAGES SCOLAIRES 2016/2017	
Ecole Maternelle du Centre, Ecole Publique Mixte de Zainvillers, Ecole Perce Neige sauf CM2	12,00 €
Ecole Perce Neige Classe CM2	64,50 €
TRANSPORT SCOLAIRE 2016/2017	
Participation communale au transport scolaire : collégiens de Vagney domiciliés à – de 2km du collège ayant une carte à tarif dérogatoire (180 €)	90,00 €
Achat de vignettes de transport scolaire pour collégiens de	90,00 €

VAGNEY domiciliés à plus de 2 km du collège.	
PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AU DEPENSES SCOLAIRES 2015/2016	92,00 €

2 – Affaires scolaires – Participation à l'achat des forfaits ski – Ecole Perce-Neige

Madame l'adjointe aux affaires scolaires indique que la coopérative de l'école des Perce Neige a réglé les forfaits ski pour un montant de 1033 €. Ce point a été vu en commission scolaire le 28 avril et madame l'adjointe propose de répartir cette somme de la manière suivante :

- 1/3 pour la coopérative scolaire
- 2/3 pour la commune

Madame BLAISON demande pourquoi cette somme n'est pas attribuée à l'association USEP qui a des compétences en matière de ski, bénéficiant notamment du produit de la bourse aux skis. Il est répondu que la somme est remboursée à l'association qui a avancé le montant des forfaits et que l'objectif est d'offrir l'activité ski au plus grand nombre à travers l'école. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter cette répartition : 1/3 coopérative scolaire et 2/3 commune et dit que cette répartition sera reconduite pour les prochaines années scolaires.

3 – Finances – Subventions aux associations pour l'année 2016

Monsieur l'adjoint aux affaires culturelles expose qu'il est nécessaire d'adopter les subventions aux associations pour l'exercice 2016. Il explique que les associations n'ayant rien perçu en 2015 sont de nouvelles demandes pour cette année, et que celles n'ayant rien à percevoir en 2016 ont déposé le dossier de demande trop tardivement (après le 15 mars 2016). Monsieur BERNARD demande si les informations complémentaires ont été reçues pour la prévention routière. Monsieur VINCENT répond qu'il s'agit bien d'une association, et qu'il n'y a aucune obligation mais que la subvention est versée de manière habituelle chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vu l'avis favorable de la commission finances et de la commission des associations s'étant toutes deux réunies le 3 mai 2016 ;

DECIDE d'attribuer, à une abstention (Stéphane BERNARD) et 25 voix pour, pour l'année 2016, les subventions proposées en séance.

4 – Finances – Budget Forêt – Décision modificative n°1

Monsieur JOMARD présente un projet de décision modificative sur le budget forêt afin de mettre à jour le prêt du Fonds Forestier National dans l'optique d'un remboursement anticipé pour 2017. Font également l'objet de cette décision modificative des prorogations de délais à réajuster et des frais divers à prévoir.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
Chap. 023 Virement à la section d'investissement		33 500,00 €		
<i>Art. 023 Virement à la section d'investissement</i>		<i>33 500,00 €</i>		
Chap. 011 Charges à caractère général	2 100,00 €	100,00 €		
<i>Art. 6188 Autres frais divers</i>		<i>100,00 €</i>		
<i>Art. 6282 Frais de gardiennage</i>	<i>2 100,00 €</i>			
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	33 500,00 €			
<i>Art. 6522 Reversement excédent budget annexe</i>	<i>33 500,00 €</i>			
Chap. 67 Charges exceptionnelles		2 000,00 €		
<i>Art. 673 Titres annulés sur exercice antérieur</i>		<i>2 000,00 €</i>		
TOTAL FONCTIONNEMENT	35 600,00 €	35 600,00 €	- €	- €
INVESTISSEMENT				
Chap. 021 Virement de la section d'exploitation				33 500,00 €
<i>Art. 021 Virement de la section d'exploitation</i>				<i>33 500,00 €</i>
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées		33 500,00 €		
<i>Art. 16871 Etat et établissements nationaux</i>		<i>33 500,00 €</i>		

TOTAL INVESTISSEMENT	- €	33 500,00 €	- €	33 500,00 €
TOTAL GENERAL	35 600,00 €	69 100,00 €	- €	33 500,00 €

5 – Finances – Budget Général – Décision modificative n°1

Madame l'adjointe aux finances présente un projet de décision modificative sur le Budget Général afin de tenir compte du versement du budget forêt qui sera finalement moins important comme évoqué précédemment et de prévoir des crédits supplémentaires pour l'organisation du spectacle des grandes gueules afin de financer des gradins ainsi que le son et lumière. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
Chap. 011 Charges à caractère général		3 000,00 €		
<i>Art. 6232 Fêtes et cérémonies</i>		3 000,00 €		
Chap. 022 Dépenses imprévues	36 500,00 €			
<i>Art. 022 Dépenses imprévues</i>	36 500,00 €			
Chap. 075 Autres produits de gestion courante			33 500,00 €	
<i>Art. 7551 Excédents des budgets annexes</i>			33 500,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	36 500,00 €	3 000,00 €	33 500,00 €	- €
TOTAL GENERAL	36 500,00 €	3 000,00 €	33 500,00 €	- €

6 – Finances – Budget Eau – Décision modificative n°1

Madame l'adjointe aux finances présente un projet de décision modificative sur le Budget Eau afin de tenir compte d'une décomposition d'articles suite à la nouvelle nomenclature comptable, ce qui entraîne une réaffectation de crédits existants. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
Chap. 011 Charges à caractère général	5 000,00 €	5 000,00 €		
<i>Art. 615 Entretien et Réparations</i>	5 000,00 €	- €		
<i>Art. 61521 entretien et réparations sur bâtiments publics</i>	- €	1 000,00 €		
<i>Art. 61523 entretien et réparations sur réseaux</i>	- €	3 400,00 €		
<i>Art. 6156 Maintenance</i>	- €	600,00 €		
TOTAL GENERAL	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €

7 – Finances – Budget Chaufferie – Décision modificative n°1

Madame l'adjointe aux finances présente un projet de décision modificative sur le Budget Chaufferie afin de corriger le chiffre des dépenses imprévues d'investissement qui ne doivent pas dépasser 7,5% des dépenses réelles. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
INVESTISSEMENT				
Chap. 020 Dépenses imprévues	1 000,00 €			
<i>Art. 020 Dépenses imprévues</i>	1 000,00 €			
Chap. 23 Immobilisations en cours		1 000,00 €		
<i>Art. 2313 Constructions</i>		1 000,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €
TOTAL GENERAL	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €

8 – Finances – Acceptation d'un don pécuniaire grevé d'une condition

Monsieur l'adjoint aux affaires culturelles expose que l'association «Tennis Club de Vagney » a fait parvenir un courrier à la Commune de Vagney l'informant de sa volonté de lui faire don d'une somme de 1 400 € assorti de la condition que celui-ci soit destiné à l'acquisition d'une machine d'entretien des courts de tennis ruelle des viaux dont le club bénéficie. Monsieur l'adjoint donne lecture du courrier et les conseillers municipaux remercient l'association pour son soutien financier dans cet achat. Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le don de 1 400 € sous condition réalisé par l'association « Tennis Club de Vagney », d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire au bon déroulement de cette affaire et précise que le titre de recette correspondant sera émis à l'article 10251 « Dons et Legs en capital ».

9 – Commission d'Appels d'Offres – Nouvelle composition

Monsieur le Maire expose que Madame Catherine AIZIER a démissionné de son poste de conseiller municipal en date du 15 mars 2016. Etant membre suppléant de la Commission d'Appels d'Offres à caractère permanent, Monsieur le Maire propose de mettre à jour la composition de cette commission. Le Conseil Municipal, après déclaration de candidatures de Monsieur Daniel JOMARD, décide de procéder, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent. Est déclaré élu suppléant en remplacement de Mme Catherine AIZIER, Monsieur Daniel JOMARD.

10 – Commissions municipales – Modification de la composition de certaines commissions

Monsieur le Maire expose que concernant la composition des commissions municipales, il convient d'intégrer Monsieur Nicolas JACOB selon les choix qu'il a soumis. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la nouvelle composition des commissions suivantes.

Vie associative/sport/culture

Didier HOUOT
Mylène GALMICHE
Yannick PIQUÉE
Maxime LECOMTE-MARTIN
Murielle COLLIN
Laurent PERRIN
Nicolas JACOB
Elodie CANEVALI
Béatrice GIGANT

Terrains/forêt/environnement/sécurité

Cédric PIERREL
Michaël ROHR
Catherine AIZIER
Jérôme GRAVIER
Cyrille VIOLLE
Fabienne BLAISON
Yannick PIQUÉE
Arthur BRAUN
Nicolas JACOB
Michel DIDIER
Gilbert LAMBOLEZ
Patricia HANTZ

La composition des autres commissions municipales reste inchangée.

11 – Domaines – Autorisation de vente d'un appartement communal

Monsieur l'adjoint aux terrains expose que suite à l'avis favorable de la commission terrain du 10 avril 2015, il est proposé, sur avis des domaines, d'autoriser la vente de deux lots de la copropriété des bains douches comprenant notamment l'appartement communal du 12 chemin du Daval d'une surface de 67m² pour un prix de 21 000,00 € net vendeur, les frais de notaire étant mis à la charge des acheteurs.

Un premier avis des domaines estimait ce bien à 37 000,00 €, et un second a revu ce montant à la baisse pour 30 000,00 €. Cet appartement est fait d'un plancher chêne, de 3 chambres, d'un balcon, d'une place de parking, cuisine, salle de bains et WC. Le coût estimé des travaux de rénovation est d'environ 75 000€. Mme GIGANT estime que les acheteurs ont sans doute visités les lieux et savent l'étendue des travaux à réaliser.

Bien que le prix de vente proposé soit inférieur au prix des domaines, Monsieur l'adjoint précise que l'appartement est dans un état très délabré nécessitant de lourds travaux. Il ajoute que l'appartement est en vente depuis le mois de septembre 2015 et que seules 2 offres sérieuses ont été proposées, toutes deux à 20 000,00 €. Une négociation a été proposée pour 25 000,00 €, mais la meilleure offre reçue s'élève à 21 000,00 €. Vu l'avis favorable de la commission des terrains rendu le 10 avril 2015, et vu l'avis des domaines datant du 18 mai 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** à cette vente d'un appartement de 67 m² au prix de 21 000 euros net vendeur, les acquéreurs supportant à leur charge les frais d'agence et de notaire et **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

12 – Travaux – Détermination du programme de réfection de la voirie communale 2016 pour demande de subvention

Monsieur l'adjoint aux travaux propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour lancer le programme de travaux de réfection de voirie communale au titre de l'année 2016. Monsieur l'adjoint aux travaux expose les aspects techniques du projet et les voies concernées. Il informe que la rue de la Tâche ne sera finalement pas intégrée au programme 2016. En effet, le PAV des viaux revêtait également une certaine importance et la mise en œuvre technique de la rue de la tâche s'avère complexe (eaux pluviales, trottoir, sens unique) ce qui nécessite une consultation avec les riverains qu'il est impossible de mener sans retarder le programme 2016. Cette rue sera donc étudiée prioritairement en 2017 en lien avec les riverains.

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 12 mai 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'adopter le projet tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à chercher tous financements propres à la réalisation du projet et à signer tous documents à cet effet, et sollicite en conséquence les subventions correspondantes et notamment auprès du conseil départemental des Vosges et s'engage à financer la totalité des travaux et autres prestations nécessaires au projet et à inscrire au budget 2016 les crédits correspondants.

13 – Personnel – Poste d'agent d'entretien en CAE – Modificatif du volume horaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 109/2015 du 1^{er} septembre 2015, relative à la création d'un poste d'agent d'entretien dans le cadre d'un contrat aidé. Ce poste actuellement ouvert à 20H00 hebdomadaires de service, nécessite une augmentation son volume horaire de 5H00 pour permettre de pallier au remplacement de l'agent référent de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide qu'à compter du 1^{er} Juillet 2016, la durée hebdomadaire de service du poste d'agent d'entretien en CAE ouvert le 1^{er} septembre 2015, est augmentée de 5H00 soit une durée totale de service de 25 heures hebdomadaires, précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

14 – Personnel – Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement

Monsieur le Maire expose que les récentes réformes en matière de fonction publique territoriale oblige les collectivités territoriales à prendre une délibération de principe pour les recrutements à mener dans le cadre de remplacements d'agents à titre temporaire. Il précise que l'objectif de cette délibération n'est pas d'ouvrir un poste. Le Conseil Municipal, considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. Décide de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

15 – Intercommunalité – Projet de périmètre de la future communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2017

Par un courrier du 23 octobre 2015, Monsieur le Préfet des Vosges a fait parvenir à la Commune de VAGNEY comme à toutes celles du département le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Suite à cette notification, le Conseil Municipal a rendu un avis défavorable par délibération n° 143/2015 du 14 décembre 2015 formant une contre-proposition visant à la création d'une Communauté d'Agglomération sur le périmètre du Pays de Remiremont incluant Gérardmer et ses environs. Ce projet n'a cependant pas abouti.

Par un courrier du 02 mai 2016, Monsieur le Préfet des Vosges a notifié à la Commune de VAGNEY le projet de périmètre de la future communauté de communes qui reste inchangé par rapport au schéma initial, prévoyant donc la fusion de la Communauté de Communes Terre de Granite excepté la Commune de SAINT-AME avec la Communauté de Communes de la Haute Moselotte et la Communauté de Communes des Lacs et des Hauts-Rupts et l'intégration à ce périmètre de la Commune de GRANGES-AUMONTZEY.

Cette fusion interviendrait au 1^{er} janvier 2017. Ce projet de périmètre est soumis pour avis aux communautés de communes et pour accord aux communes. Il est adopté en cas de majorité de la moitié des conseils municipaux représentant la moitié de la population. Si cette majorité n'est pas atteinte, le Préfet peut toutefois passer par la procédure du « passer outre » faisant intervenir la commission départementale de coopération intercommunale. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'accord pour ce projet de périmètre, précisant que le plus important est désormais d'obtenir un consensus sur les compétences intercommunales. Il précise que suite au débat sur le périmètre qui est sur le point de s'achever, d'autres questions devront être étudiées rapidement : le nom, le lieu, les élus et les compétences. Monsieur JOMARD précise que certaines compétences pourraient être rendues aux communes sous un délai d'une ou deux années à partir de 2017 selon le type de compétence concernée. Des discussions sont régulièrement menées sur ces sujets. Selon Madame AUBERT, même si le conseil municipal vote contre, le préfet aurait le dernier mot ce que Monsieur le Maire confirme. Il ajoute qu'un autre point de vue avait été défendu (communauté d'Agglomération) sans être retenu mais est certain que cette solution sera un jour concrétisée. Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret mais aucun conseiller municipal ne l'estime nécessaire. Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité, adopte à 21 voix pour, 3 abstentions (Madame AUBERT, Monsieur PERRIN et Madame CANEVALI) et 2 voix contre (Monsieur BERNARD, Monsieur VIOLLE), l'accord au projet de périmètre de la future communauté de communes décrit par l'arrêté préfectoral n°1199/2016 du 03 mai 2016.

16 – Intercommunalité – Ré-adhésion au CAUE des Vosges

Monsieur le Maire propose d'adhérer à nouveau au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Vosges. Cette structure peut permettre à la commune de bénéficier d'une assistance technique ou d'un conseil en matière de programmation architecturale, de programmation urbaine ou de valorisation du patrimoine et des paysages, et ce dans le cadre de certains aménagements de voirie qui pourraient avoir lieu à l'avenir, notamment la place de la Libération. Monsieur le Maire propose d'adopter une adhésion permanente et non limitée à cet établissement public local. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la Commune de Vagny au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Vosges de façon perpétuelle, précise que les crédits sont prévus au budget à l'article 6281 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y relatifs.

17 – Urbanisme – Rachat d'un branchement électrique « bien propre » route du Guety

Monsieur ROHR explique qu'afin de faciliter le raccordement électrique d'une parcelle située rue du Guety, il est nécessaire de se raccorder à un réseau électrique « bien propre » appartenant à Mme GOUBILLOT pour reprise en distribution publique d'électricité pour la somme de **3 000,00 €**. Monsieur ROHR précise que deux options sont possibles : une première pour une nouvelle ligne à environ 3 650,00 € et une autre avec ligne existante pour 3 000,00 € en rachetant une extension privée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce permettant le rachat dudit branchement électrique pour la somme de 3 000,00 €, autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat de paiement et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et précise que les crédits sont prévus au budget en section d'investissement à l'opération 1405 « Eclairage Public ».

18 – Assainissement – Conclusion d'une convention de traitement des eaux usées avec la Commune de Le Syndicat

Monsieur l'adjoint aux travaux indique que la commune de Le Syndicat par délibération en date du 25 juin 2004, sollicitait auprès de notre commune, le raccordement du réseau d'eaux usées en projet, concernant le secteur du Patis du Bois du Pin au réseau de notre commune à proximité de la Station d'épuration. Cette demande concerne un volume de 11 habitations soit 23 Equivalents habitants. Une convention a été établie

entre les deux communes par délibération du 08 septembre 2004. Ce document n'étant cependant plus à jour, Monsieur l'adjoint propose au Conseil Municipal de mettre à jour et d'adopter une nouvelle convention jointe à la présente et exposée en séance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord sur le contenu de cette convention et son annexe 1 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

19 – Questions et informations diverses

- Travaux en cours : Concernant les travaux d'accessibilité des 12 bâtiments, Monsieur PIQUEE l'entreprise a réalisé à presque 100% 6 bâtiments sur 12 : salle polyvalente, restos du cœur, l'Alphabet, le trait d'union, la Mairie et l'école maternelle du centre. Les travaux de gros œuvre ont démarré notamment sur Mariabel et le stade des viaux. Ensuite, les travaux concerneront les écoles de Zainvillers, le gymnase de Zainvillers, le Chant de l'eau et le stade Zeller. Les travaux devraient *a priori* être terminés en septembre. La voirie devra ensuite être menée pour ces bâtiments vers fin 2016. Monsieur le Maire salue l'effort considérable réalisé en 2016 pour l'accessibilité des bâtiments communaux.

Concernant le parc de jeux pour enfant, Monsieur PIQUEE précise que les travaux sont en cours et seront normalement terminés pour le 25 juin à 11h00 pour l'inauguration de la zone de jeux.

Concernant le stade Zeller, Monsieur PIQUEE informe qu'il est difficile d'obtenir des devis de réparation du terrain synthétique : 2 entreprises n'ont pas répondu et une troisième devrait répondre très prochainement avec l'aide d'un agent technique municipal.

Monsieur PIQUEE informe également que l'achat de matériel « zéro phyto » est actuellement à l'étude afin d'être aux normes dans les temps (obligation légale au 1^{er} janvier 2017) tout en pouvant bénéficier des subventions qui ne seront bientôt plus proposées pour ce type d'opération. Ceci nécessite préalablement une étude également financée et la machine peut coûter entre 15 000 € et 25 000 € selon les besoins recensés. Madame GIGANT informe qu'à Cornimont les employés municipaux ont du matériel semblable (brûleur thermique).

- Agenda : Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à participer à la cérémonie de l'appel du 18 juin qui aura lieu le samedi 18 juin 2016 à 11h00 en présence du conseil municipal des jeunes et d'élèves de l'école perce-neige.

Monsieur PIERREL informe le conseil municipal du passage du jury des villes et villages fleuris en visite à Vagny le 20 juillet 2016 à 09h00, l'objectif étant de conserver la distinction « 2 fleurs ».

Monsieur PIERREL informe également que la fête du bois se tiendra au Haut du Tôt les 02 et 03 juillet prochains pour présenter les différents métiers de la filière bois depuis la matière jusqu'au produit fini.

Le championnat de France de tir à l'arc aura lieu le week-end du 11 et 12 juin 2016.

Monsieur VINCENT informe que Le spectacle vivant des grandes gueules aura lieu le 25 juin 2016 à 22h00 et le trail des grandes gueules le 26 juin 2016.

Il informe que, dans le cadre du conseil des jeunes, le comité des fêtes aide à l'organisation d'une boom des jeunes le 02 juillet 2016.

Il poursuit en disant que le 13 juillet 2016, se tiendront les feux d'artifice pour la fête nationale.

Enfin il informe que le 10 septembre 2016 se tiendra le forum « Vagn'assoc » avec la participation d'une trentaine d'associations et l'organisation d'un concours de dessin, d'une tombola et de la remise des trophées du bénévolat.

- Affaires scolaires : Monsieur le Maire fait part d'un courrier de remerciement des CM2 de l'école perce-neige pour le voyage découverte.

Madame ROBERT informe que le conseil d'école de Perce-Neige aura lieu le 17 juin 2016 à 17h45 et que le conseil d'école de Zainvillers aura lieu le 17 juin 2016 à 17h30. Le festi'nap aura lieu le 24 juin 2016.

- Finances : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obtention d'une subvention du conseil départemental des Vosges de 700 € pour l'achat d'instruments de musique au bénéfice de l'Union Musicale Voinraude.

- Affaires sociales : Madame ROBERT informe que le voyage des seniors est toujours en cours d'organisation. Il aura lieu du 10 au 17 septembre à Evian-les-Bains. Actuellement 42 inscrits sont recensés pour 58 participants et un accompagnateur est encore nécessaire.

Au sujet des mariages à venir, Monsieur le Maire demande l'assistance des adjoints ou conseillers municipaux notamment pour les mariages des 11 et 25 juin prochains. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de l'agent chargé de l'état-civil.

Monsieur le Maire termine en informant que tous les conseillers peuvent soumettre des propositions de nom pour la future communauté de communes à faire relayer.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **21h15**.

Fait à Vagney, le 07 juin 2016
Le Maire de Vagney,
Didier HOUOT